

Guénange



SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	1
Travaux sur la ville.....	2
Petit Zellner (lotissement école).....	3-4
Au fil des délibérations... ..	5
Inauguration de la salle Pablo-Neruda.....	6
Inauguration du Boulevard urbain	7
Inauguration du collège.....	8-9
Associations / 100 ans de Madame Bataille	10-11
Animations estivales	12
Concours Fleurir Guénange	13
Dicrim	14
Etat Civil.....	15
Parole à l'opposition	16
Calendrier des manifestations et le Coin des souvenirs	17
Regards sur la ville	18



En visite chez nos amis de Laer



“

Le bulletin municipal, outil d'information de la ville est élaboré en concertation avec le tissu associatif et les élus en responsabilité de leur propre domaine d'intervention. Entièrement financé par les deniers communaux, il doit surtout s'attacher, dans sa conception, à respecter une certaine « éthique ». Il ne doit, en aucun cas, servir ni de tribune, ni de campagne calomnieuse, ou pire encore de dénigrement à l'encontre de qui que ce soit. Rappelons aussi que les membres de la commission Information et Communication (toutes tendances politiques confondues) se sont engagés bien évidemment, à respecter ces règles dites de « déontologie ».

”

Rédaction : Commission INFORMATION-COMMUNICATION
Mairie de Guénange - 1, place de l'Hôtel de Ville - BP 46 -
57310 GUÉNANGE

Tél. 03 82 82 64 39 - Télécopie 03 82 82 6930
guenange.mairie@guenange.com -
<http://www.guenange.com>

[Impression : imprimerie KLEIN Knutange]



LE MOT DU MAIRE

Le centre Louise Michel, un « outil » au service des familles

En 2001, le centre social Louise Michel est né de la volonté politique de la majorité sortante. À l'époque, nous avons décidé de réunir dans un lieu commun l'ensemble des associations œuvrant en direction des familles.

Dès le départ, et de manière amplifiée depuis 4 ans, la gestion associative de cette structure a montré ses limites en particulier sur le plan des relations humaines au sein du Conseil d'Administration. Ces dysfonctionnements ont eu pour conséquence la suppression par la Caisse d'Allocations Familiales au 1er janvier 2009 de l'agrément « centre social » et des subventions correspondantes.

Face à cette situation et afin de continuer à proposer les meilleurs services à la population, la majorité municipale a acté en novembre 2008, la municipalisation de l'action publique sociale. Orientation qui donne satisfaction aux usagers du périscolaire et du multi-accueil; deux secteurs d'activités gérés par la ville.

En septembre 2010, faute de subventions de la CAF depuis 2 ans liés à la suppression de l'agrément « centre social », le président a mis l'association en liquidation judiciaire, alors que la subvention de base a été maintenue (101 000 € an) et que la ville a récupéré l'entretien des locaux (17 600 € an).

Afin d'assurer la continuité du service, la ville a repris la gestion du centre social à compter du 1er octobre 2010. L'embauche d'un directeur chargé de la coordination générale aura lieu au 1er novembre. Suite à une « analyse des besoins sociaux » réalisée auprès des usagers, le nouveau projet social élaboré par la ville, en collaboration avec les services de la CAF, devrait être validé par leur Conseil d'Administration avant la fin de l'année, nous permettant ainsi d'être rétablis dans nos droits à subventions (un global de 120 000 € par an environ).

Dès 2012, la ville assurera également la gestion des mercredis-récréatifs et des centres aérés petites et grandes vacances. À cette date, nous assurerons donc pleinement la gestion de l'action publique sociale autour d'un pôle « famille/enfance/jeunesse » comprenant notamment: le multi-accueil, le périscolaire, les centres aérés, les mercredis-récréatifs, la politique des adolescents, le référent famille, la réussite éducative. Les usagers auront alors, quel que soit le(s) service(s) utilisé(s) un seul et unique interlocuteur; la ville. Nous aurons ainsi une meilleure lisibilité de notre action sociale.

Quant au Centre de Loisirs et d'Animation Sociale (CLAS), il poursuivra avec les subventions communales appropriées, les activités structurées qu'il met en œuvre et qui correspondent aux besoins des Guénangeois dans les locaux mis à disposition tel que prévu dans la convention. Les autres associations, hébergées au centre Louise Michel, poursuivent leurs activités sans changement.

Désormais, il faut se projeter vers l'avenir. Notre ville bouge, elle va continuer de s'agrandir et il est de notre responsabilité de créer les conditions d'une politique sociale de qualité au service du plus grand nombre.

Maire de Guénange depuis 1997, vous connaissez ma probité et mon implication quotidienne au service de notre commune. En toute impartialité et avec mon équipe, nous continuons à mettre en œuvre notre programme municipal en partenariat avec le mouvement associatif.

Votre dévoué

Jean Pierre LA VAULLEE
Conseiller général et Maire.

TRAVAUX SUR LA VILLE

Commission Communale d'Accessibilité de la ville de Guénange (CCA)

L'article 46 de la loi handicap du 11 février 2005 prévoit l'instauration d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus.

La commission communale d'accessibilité est présidée par le maire, elle est composée des membres de la commission des travaux et de représentants d'associations œuvrant pour les handicapés.

Cette commission a pour objet de dresser un constat de l'état de l'accessibilité :

- ▶ du cadre bâti existant ;
- ▶ de la voirie des espaces publics ;
- ▶ et des transports.

Elle intervient également pour organiser le recensement des logements accessibles.

Sa mission consiste à établir un rapport annuel présenté au conseil municipal et de faire toute proposition utile d'amélioration de l'existant.

A Guénange et ceci depuis des années les travaux de voirie entrepris, prennent en compte au mieux les problèmes d'accessi-



bilité. Si tout n'est pas parfait il y a une volonté affichée de prendre en compte le handicap ou le problème des personnes à mobilité réduite. De même lors des rencontres avec les bailleurs sociaux il est évoqué le manque de logements adaptés. La création de la commission communale d'accessibilité outre son caractère obligatoire répond à un désir des élus de faire une ville pour tous.

La CCA s'est mise rapidement au travail en rédigeant une méthodologie pour recenser les points noirs,

Une première séance de travail sur le terrain a déjà abouti à la création d'un bateau pour assurer une continuité de cheminement depuis la mairie jusqu'à la MAPA sur le chemin en schiste à côté de l'ancienne gendarmerie, de même qu'à l'aménagement d'un passage piéton sur le bld sous les Vignes. Les bâtiments communaux auront également droit à un diagnostic d'accessibilité.

Mais au cours de notre cheminement dans certaines rues nous avons constaté qu'un certain nombre de citoyens n'étaient pas préoccupés par les problèmes d'accessibilité que ce soit par du stationnement en dehors des zones permises ou en laissant la végétation largement envahir le domaine public et réduire la largeur du trottoir.



AU FIL DES DÉLIBÉRATIONS...

SÉANCE DU 27 MAI 2010

- Démission d'une conseillère municipale et mise en place de sa remplaçante

Le Conseil Municipal décide :

- Enfouissement de réseaux France Télécom
- Attribution de marché de maîtrise d'œuvre Unité Alzheimer
- Energie solaire
- Programme de travaux sylvicoles 2010 – Convention O.N.F. 540 210*1
- Cession de terrains Petit Zellner 3
- Subventions aux associations (Cyclo Sport Thionvillois)
- Subvention aux associations (Centre social)

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil Municipal décide :

- Convention de mise à disposition des piscines communautaires
- Tarifs accueil post et périscolaire 2010
- Subventions associations
- Définition de l'intérêt communautaire – Projet de création d'une nouvelle zone d'activités communautaires
- Approbation de la modification simplifiée du P.L.U.
- Attribution D.S.P. Centre Equestre et redevance annuelle

SÉANCE DU 24 JUIN 2010

Le Conseil Municipal décide :

- Règlement intérieur et tarifs Salle Pablo-Neruda
- Révisions des tarifs de location des salles sportives
- Participation communale pour le syndicat des transports SMITU
- Internat de réussite éducative – Lycée Hélène Boucher
- Immeubles en état d'abandon
- Recrutement d'un agent non titulaire suite à la vacance d'un emploi



CRÉATION DU LOTISSEMENT « LE DOMAINE D'ÉOLE »

S E C T I O N

18

LEGENDE

-  Chaussée
-  Trottoirs
-  Stationnements
-  Espaces verts publics
-  Cheminement piétonnier
-  Chemin émulson gravillonnée
-  Noues
-  Piste cyclable

*Lotissement « ÉOLE »
ou petit Zellner,
c'est parti !*

**Le projet de lotissement sur le secteur
du petit Zellner est lancé. La société
Guénange Habitat développement va
mettre prochainement en vente les
parcelles.**

**Immeubles
en copropriété**

PROJET
DOCUMENT NON CONTRACTUEL

SON DEVELOPPEMENT

PROMOTEUR : GUÉNANGE HABITAT DÉVELOPPEMENT



INAUGURATION DE LA SALLE PABLO-NERUDA

Une salle Pablo-Neruda rénovée...

Le 9 juillet dernier, la chaleur et le soleil furent au rendez-vous de cette rencontre entre les élus et l'ensemble des forces vives du monde associatif, en présence de Monsieur François MARZORATI, Sous-préfet de Thionville, pour revisiter ensemble notre salle Pablo Neruda.

Cette visite était attendue depuis 2 ans. Cette salle nous a énormément manqué depuis cette nuit du 17 au 18 avril 2008 où un incendie a détruit le lieu de rencontre privilégié des Guénangeois.

Un acte criminel gratuit, la bêtise humaine dont les auteurs n'ont pas mesuré les conséquences, a anéanti ce lieu de vie partagé.

Des scolaires, des sportifs, des animations culturelles, des fêtes familiales et associatives ont rythmé les journées d'occupation.

Salle que la ville a progressivement réaménagée par l'adjonction d'une cuisine et de sanitaires mieux adaptés.

Devant toutes ces difficultés rencontrées durant ces deux années, il nous faut aussi remercier les élus des autres collectivités qui ont accepté d'accueillir dans leurs locaux, associations et familles guénangeoises pour une manifestation, ou une fête familiale.

Nous avons pris attache avec nos associations restant à leur écoute et, dans l'enveloppe budgétaire impartie, nous avons entrepris cette « reconstruction ».

Et 80 % des suggestions émises par les associations ont été retenues :

- ▶ un hall d'accueil plus sympathique,
- ▶ une cuisine agrandie et un coin pour les couverts plus approprié,
- ▶ une scène déplacée et ouverte vers l'extérieur (et pour le bruit 84 décibels maxi),
- ▶ un auvent pour les manifestations en extérieur.

Pour le comité des fêtes, un vaste local de rangement pour les différents stands. Cet accès à l'arrière de la salle Pablo Neruda a été rendu possible grâce aux acquisitions foncières de 25 hectares auprès de la Fondation de la Salle.

Cette inauguration fut à la fois un moment festif et un haut lieu de retrouvailles, pour un second souffle de vie.

Savez-vous que dans la mythologie persane, grecque, romaine et chrétienne, le Phénix représente un oiseau fabuleux, originaire d'Ethiopie et rattaché au culte du soleil.

Doué de longévité et caractérisé par son pouvoir de renaître de ses cendres, après s'être consumé sous l'effet de sa propre chaleur : le Phénix symbolise la résurrection après la mort.

Longue vie à notre belle salle Pablo-Neruda et que nous puissions, encore tous partager bon nombre de moments festifs dans cet espace qui renaît de ses cendres.



INAUGURATION DU BOULEVARD URBAIN

Guénange poursuit son développement urbain

Le 10 septembre 2010 avait lieu l'inauguration du boulevard urbain et du magasin « Intermarché » en présence des élus et des différentes associations de la commune. Cette cérémonie a permis de rappeler et de faire le point sur plus de dix années de travail réalisé par les équipes municipales successives.

« C'est en 1990 que l'équipe municipale de l'époque dirigée par Jean-Marie AUBRON mène les premières études pour l'aménagement du « Mont Cassin ». À l'époque, le boulevard urbain devait déboucher à l'intersection entre la RD 60 et le boulevard de la Tournaille. Entre temps, la ville fait l'acquisition d'une petite parcelle appartenant à l'agriculteur Monsieur BERNARD donnant ainsi à la ville la maîtrise foncière totale sur le « Mont Cassin ».

Le démarrage des travaux du nouveau boulevard, véritable colonne vertébrale du Guénange de demain, débute en 2002. En 2006, nous parvenons à faire l'acquisition d'une petite parcelle appartenant à Monsieur SCHNEIDER et la maîtrise foncière devient totale sur le « Grand Zellner ». La prolongation du boulevard au-delà du boulevard de la Tournaille peut s'engager. Suite au déplacement du magasin « Match » sur la zone Bellevue, la ville peut enfin tenir l'engagement fait en 2003 à Monsieur DACRUZ, propriétaire de l'ancien « Écomarché » de la place Saint-Benoît, de pouvoir également se déplacer. L'installation de l'« Intermarché » offre ainsi un plus grand choix pour nos populations.

Le long du parc urbain, le démarrage des premières ventes de parcelles à bâtir viabilisées par la ville fut laborieux. Il a fallu convaincre les promoteurs privés que Guénange est une ville d'avenir dans sa volonté politique de mixité de l'habitat.



Qui peut au premier abord distinguer un immeuble de propriétaires d'un immeuble de locataires ? Le qualitatif est là !

En 2006, face au parc urbain, nous avons pris la décision de construire la nouvelle gendarmerie financée par la ville pour l'État. Et demain, les 16 hectares, propriété de la ville, vont continuer à s'ouvrir progressivement à l'urbanisation.

En octobre 2010 démarreront les travaux de liaison routière RD 60/Boulevard Urbain, le long du cimetière.

En 2011, ce sera la réalisation du lotissement « le domaine d'Eole » face à la déchetterie.

Du logement locatif, y compris adapté aux aînés, de l'accession à la propriété pour les familles modestes ou plus âgées, et ce en maisons individuelles ou en appartements.

Après demain s'engagera l'opération « cœur de ville » la démolition du CFP se fera en 2011. Mais aussi, 53 logements avec « Batigère SAREL » à l'emplacement de l'ancien magasin « Match ». Sans oublier la requalification des logements du quartier « SAMEC République ».

Ce boulevard urbain inauguré, et qui à long terme pourra rejoindre le boulevard Paul-Verlaine, représente dix années de travail des équipes municipales successives dans notre volonté de mixité de l'habitat.

INDÉNIABLEMENT, notre ville poursuit sa mutation.

Alors aujourd'hui, qui peut dire que Guénange n'a pas changé ? »



VIE SCOLAIRE

Inauguration du nouveau collège départemental René-Cassin de Guénange

Le collège d'hier...

« Les débuts du collège remontent à septembre 1960. Ce furent des débuts presque clandestins : 68 élèves de 6èmes prirent possession de 2 classes mobiles, situées à proximité du groupe primaire Sainte Scholas-tique.

Pendant 4 ans, le nombre des classes mobiles augmenta avec le nombre des élèves.

En septembre 1964, un établissement « en dur », le CES « Ambroise Thomas » les accueillit, rue du Bois et Monsieur CHARLIER en devint le premier Principal.

Il s'agissait en fait d'une première tranche de capacité d'accueil de 300 places. (...)

Le nombre d'élèves était alors en constante augmentation, toutefois « il était impossible de construire la deuxième tranche » d'Ambroise Thomas » car tout le terrain attenant était occupé par les classes mobiles.

Ce fut le CES « Marie-Curie » que l'on construisit face au premier. Il fallut au préalable défricher une partie de la forêt communale. Les travaux démarrèrent en mars 1967. Ils étaient terminés pour la rentrée de septembre 1967. C'était un CES construit selon le procédé FILLOT ; s'y ajoutait une section d'enseignement spécialisée (SES) de 90 places. (...)

Alors « qu'Ambroise Thomas » était à recrutement uniquement gué-nangeois, « Marie-Curie » recevait également les élèves des communes voisines (Bertrange, Bousse, Illange, Rurange et au début Volstroff). (...)

A la rentrée de septembre 1987, la chute des effectifs entraîna la fusion des deux établissements avec le maintien d'un seul Principal. A la rentrée 1988, toutes les classes étaient transférées à « Marie-Curie » qui devenait alors l'unique collège de Guénange. Pour éviter la confusion, il changea de nom et devint le collège « René-Cassin ». Son nouveau Principal, Monsieur ALBERT était à la tête de 812 collégiens, dont 373 Guénangeois. » (...) (Extrait de Guénange, les grandes heures du Siècle, Textes d'André MALJEAN)

Le collège d'aujourd'hui...

A cette rentrée scolaire, nous accueillons 601 élèves, toutes sec-tions confondues, dont 61 élèves en SEGPA (Section des Enseigne-ments Généraux et Professionnels Adaptés) et 11 élèves en ULIS (Unité Localisée pour Inclusion Scolaire).

Tous ces élèves sont répartis dans 26 divisions.

Parmi eux, 404 sont demi-pensionnaires.

Nous accueillons également environ 100 élèves du Lycée Joseph Cressot, en qualité de demi-pensionnaires.



Qu'est-ce que l'ULIS ?

Il s'agit d'un dispositif accueillant des élèves (11, au maximum) pouvant être affectés de différents handicaps, le plus souvent il s'agit de troubles des fonctions cognitives.

C'est un dispositif collectif, avec projet personnel de scolarisation. Il est partie intégrante du collège.

Il est inscrit dans le cadre du bassin d'emplois, afin de travailler sur un projet professionnel.

Les élèves sont encadrés par une professeure des écoles spéciali-sée, aidée par une assistante de vie scolaire.

Par ailleurs, le collège c'est aussi :

- ▶ un site Internet actualisé, au jour le jour, avec notes et cahiers de textes en ligne,
 - ▶ la mise en place d'accompagnement éducatif dans 3 domaines
 - ▶ un passeport culturel dès la classe de 6ème
 - ▶ une épreuve d'Histoire des Arts au Brevet des collèges ;
- ainsi que des actions, telles que :
- ▶ une action diététique importante et pluriannuelle au niveau du service de restauration, dans le cadre du « boire, manger, bouger »,
 - ▶ une chorale participant au concert de l'ALCEMS, courant juin
 - ▶ une journée du Handicap à l'attention de tous les élèves de 6èmes

▶ une préparation et une réalisation d'élections des délégués-élèves des classes et de leurs représentants au Conseil d'Administration de l'établissement ; ainsi qu'une formation des délégués-élèves élus et un regroupement trimestriel pour un soutien à l'exercice de cette fonction dans le cadre de l'Education à la Citoyenneté des ateliers variés : écriture, lecture, théâtre, langues vivantes, cinéma, santé...

Le collège est aussi ouvert sur l'extérieur, avec au fil des années le tissage d'un réseau de partenaires Education Nationale et hors Education Nationale :

▶ **avec les écoles primaires** autour de Guénange (Illange, Ber-trange, Bousse, Rurange les Thionville et Montrequienne, correspondant à la zone de recrutement du collège), dans le cadre d'une harmonisation des pratiques avec le collège et un travail d'échanges pédagogique sous la responsabilité de l'Inspection d'Uckange et le Principal du collège ; ainsi qu'une rencontre annuelle (courant mai) d'harmonisation CM2-6èmes

▶ **avec le Lycée Professionnel Joseph CRESSOT** (dans le cadre des actions « boire, manger, bouger », dans l'intervention de professeurs du collège au niveau de la DP 6 heures du LP, dans un échange de pratique entre le LP et les sections SEGPA)

- ▶ avec les services sociaux de la Ville
- ▶ avec des partenaires hors Education Nationale,



► **telle que la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ)** sur des actions comme la Piste Citoyenne (pour les élèves de 6èmes), une **représentation « grandeur nature » d'une audience au tribunal**; c'est surtout un appui sur des personnes « ressource » concernant le rappel à la loi dans une approche préventive d'Education à la Citoyenneté

► avec le **Centre Social Louise Michel et l'Animatrice « Adulte relais Ecole-Famille »** pour l'accompagnement de certains élèves et de leur famille, ainsi que dans l'animation d'un club « détente » quotidien au collège sur le temps de la pause méridienne (13 à 14 heures)

► avec le **Club de Prévention de GUENANGE (APSG) et une éducatrice spécialisée** qui assure une prise en charge et un suivi éducatif d'élèves en difficulté, mais aussi la prise en charge des élèves exclus temporairement pour manquements « graves » au Règlement Intérieur du collège, ainsi qu'un échange régulier d'informations avec différents membres de l'établissement **en vue d'une Vie Scolaire adaptée au mieux aux particularités de tous les élèves.**

Toutes ces actions, dont bénéficient les élèves, sont le fruit de l'implication enthousiaste de tous les personnels du collège et des partenaires extérieurs.

Tout ceci, avec pour objectif, la poursuite du travail dans le domaine des langues vivantes et surtout le TRAVAIL SUR L'AMBITION des élèves, des familles et des enseignants pour chaque enfant.

Le collège d'aujourd'hui, c'est un établissement avec plus de 80 personnes, au service des enfants et de leur famille, dont :

- 16 agents d'entretien et de service,
- 6 assistants d'éducation composant l'équipe « Vie scolaire »
- 4 personnels médico-sociaux
- 51 enseignants ► 4 secrétaires (scolaires et Intendance)

Avec une équipe de Direction et d'encadrement composée de :

- Anna CURATOLA, Conseillère Principale d'Education
- Bernard FELTEN, Directeur-adjoint chargé de la SEGPA
- Edith SACKSTEDER, Agent comptable
- Karine KOEHL, Principale-adjointe
- Raymond MATHIAS, Principal



Le collège de demain...

De multiples projets sont à l'étude, l'un des plus importants étant l'ouverture d'une section sportive « équitation » dès lors que le centre équestre de MONTREQUIENNE sera transféré sur le nouveau centre de GUELANGE.



Qui est René Cassin ?

Juriste français et défenseur des Droits de l'Homme.

Né à Bayonne le 5 octobre 1887-
Décédé à Paris le 20 février 1976



L'architecture du bâtiment

« L'œuvre installée au Collège René Cassin à Guénange est une « œuvre instrument » basée sur les cadrans solaires et autres instruments de mesure du temps.

La réflexion a été portée sur le jeu du soleil et des ombres sur l'orientation de la façade, plein est et sur la présence de la « casquette » structurant l'entrée qui fait une ombre à l'emplacement de l'œuvre dès 10 heures du matin.

La « couleur lumière », dédiée au temps est utilisée comme une matière clé du projet : d'où l'idée de réaliser une horloge lumineuse.

L'autre matière qui s'est rapidement imposée est le texte de la déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 dont la rédaction est due à René Cassin. Son texte est ramené à une sorte de maillage plus ou moins dense en inox brossé, formant un écran ajouré, d'environ 3 mètres de hauteur sur 26 m de longueur. La charte, inspiratrice de comportements politiques essentiels apparaît comme une trame fondamentale sur laquelle on ne peut qu'espérer s'appuyer toujours dans le monde. Les franges restent identifiables et certaines transparences permettent le passage de la lumière de l'horloge comme une conjugaison sans cesse obscurcie sans cesse à encourager. L'écran ainsi obtenu soutient les lettres « Collège René Cassin » : la mission éducative du lieu rencontre l'hommage à la figure de René Cassin. » Maître d'œuvre : Monsieur GAVOTY Jean-François. Informations fournies par le Conseil Général de Moselle.



Résultats des orientations et examens de l'année scolaire qui vient de s'écouler

En classes ordinaires, en terme d'orientation :

- 55 % des élèves, orientés vers une seconde générale et technologique
- 31 % des élèves, orientés vers une seconde professionnelle
- 4,5 % des élèves ont redoublé
- 9 % des élèves préparent un CAP de Lycée Professionnel ou par la voie de l'apprentissage

En SEGPA : 100 % des élèves, orientés vers un CAP professionnel.

► **Aucun élève n'est sans solution en fin de 3ème** ◀

En classe ordinaire, en terme de diplôme national du Brevet :

- 80,5 % d'admis
- mention TB : 10 % ► mention B : 19 %
- mention AB : 28 %, soit 57,5 % de mentions.

En SEGPA : 12 élèves sur 13 ont réussi le Certificat de Formation Général.

Et deux ceintures noires en jui - jitsu, pour le club de judo

Grande première, il est vrai à Guénange avec, non pas une, mais deux ceintures noires au sein du club de judo pour la section jui-jitsu où une quinzaine de pratiquants sont inscrits.

Yannick et Jérémie DUCHEINE, déjà, ceintures noires de judo ont donc acquis la très haute distinction dans cette nouvelle discipline.

Un entraînement intensif, encadré par leur professeur Jean Charles Martini, et leur participation aux stages organisés, leur ont donc permis de passer cet examen avec brio.

Notons que Yannick est champion de Lorraine de tai- chi2010 en couple avec Khan - van, son épouse.

Club de voile

Deux membres du club de voile aux championnats de France.

Félicitations à Jordan et Quentin WALLERICH (catégorie LASER), de la Société Nautique de Basse Moselle (S.N.B.N.).

Tous deux ont concouru brillamment aux championnats de voile en Suisse, sur le lac de Neuchâtel, ainsi qu'un 3e coéquipier Bertil PARISEL.

Quentin s'est classé 10e sur 28 inscrits, et Jordan, en laser simple, 10e sur 15.

Pour Didier WALLERICH, président du club de voile : « c'est de bonne augure » pour les championnats de France d'autant que les conditions de la compétition étaient « musclées ».

Solidarité oblige ! Avec « Soliséniors »

« Soliséniors » Association guénangeoise créée en 2007 située au 11 boulevard du Pont.

Ses missions

► l'aide à domicile pour nos aînés guénangeois favorisant le maintien à domicile et leur autonomie (entretien du logement, et travaux jardinage)

► permettre aux demandeurs d'emploi d'avoir un travail en leur proposant des missions adaptées et encadrées.

Son financement :

Principalement par la municipalité, l'Etat jusqu'en 2010 (à travers le Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et la CRAV (Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse), pour les actions ciblées.

► Pour tous renseignements, appeler le **03 82 88 32 97**

Soliséniors en chiffres

► **125** personnes aidées

► **404** interventions

soit dans les logements, soit dans les jardins

► **777** transports pour 12 usagers

► Représentant **2000** heures de travail pour

67 demandeurs d'emploi avec pour une douzaine d'entre eux la réinsertion dans le monde du travail.

Les détecteurs de fumée désormais obligatoires

Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous avez jusqu'au 10 mars 2015 pour équiper votre logement d'un détecteur de fumée (loi du 9 mars 2010).

L'objectif de cette nouvelle obligation est de réduire au maximum les risques d'incendie, responsables de nombreux dégâts matériels et humains.

Les frais d'installation et d'entretien seront à la charge soit du propriétaire résident, soit du locataire, soit à la charge du propriétaire non occupant en cas de locations saisonnières, de foyers de logement de fonctions, ou de locations meublées.

Cet appareil fonctionne avec une pile (à changer tous les ans) et son prix varie de 10 à 50 euros pour une durée de vie moyenne de 5 à 10 ans.

Attention aux appareils peu fiables ou défectueux. Tous les appareils importés ou fabriqués en Europe sont censés respecter la norme EN 14604.

L'occupant doit informer son assureur qui le garantit contre l'incendie, de l'installation de ce détecteur. Ce dernier pourra éventuellement prévoir une diminution de la cotisation. Il ne pourra en aucun cas refuser de rembourser l'assuré qui n'aura pas installé ce détecteur, mais pourra éventuellement prévoir une diminution de l'indemnisation en cas de sinistre.

QUELQUES CONSEILS POUR BIEN CHOISIR

- Eviter d'opter pour un appareil à très bas prix (compter 15 € au minimum).
- Vérifier que le détecteur est bien certifié NF et pas simplement déclaré NF.
- S'assurer qu'il répond bien à la norme NFS 61-966 (norme française) ou NF 14604 (norme européenne)
- Eviter d'acheter un produit répondant à la norme 57-4 réservée aux détecteurs prévus pour les industries, les bureaux, ou les établissements recevant du public.
- Préférer les détecteurs photoélectriques, plus fiables. Eviter les détecteurs à connexion filaire reliés à une centrale (coût d'installation exorbitant).
- Eviter les appareils qui détectent à la fois les fumées et le monoxyde de carbone.

Pour plus d'information, procurez vous le dépliant « incendies domestiques » comment les éviter ? Comment réagir ? Auprès de votre C.L.C.V. locale, 1 rue Mozart 57310 GUENANGE ou sur www.clcv.org (rubrique téléchargement)

! Ce marché risque d'ouvrir la porte à des démarchages à domicile, pour lesquels il faudra de nouveau être vigilant.

ASSOCIATIONS

Bernadette a fêté ses 100 ans!

On n'a pas tous les jours cent ans! Et Bernadette BATAILLE vient de fêter son centenaire, entourée de tous.

Ce fut l'occasion d'une belle fête à laquelle, bien évidemment la Municipalité s'est associée.

Le Club des 4 Printemps, sous l'égide de sa présidente Thérèse MOHR, avait bien fait les choses: discours relatant les étapes de sa vie, nombreux cadeaux, échanges amicaux et chaleureux, autour d'un délicieux goûter.

Bernadette est née le 14 octobre 1910 à ORBEY (Haut Rhin).

Elle nous racontait que petite, pour se rendre à l'école, elle empruntait, en sabots, un chemin de montagne. Pas toujours facile en hiver, mais cela endure et forge le caractère, dit-elle!

Elle travaille d'abord comme gouvernante à Strasbourg, avant de rencontrer Fernand BATAILLE, celui qui deviendra son époux en 1939.

Dès 1957, ils s'installent à Guénange, où elle réside toujours dans son appartement, rue St Maur et est entourée de l'affection de tous les siens, sa fille Denise épouse BERTHIER, ses huit petits-enfants, neuf arrière-petits-enfants et une arrière-arrière-petite-fille, Ciara, âgée de 8 mois.

De tout cœur, Bernadette, nous vous adressons nos très sincères félicitations et vous souhaitons encore un très bon anniversaire!



ANIMATIONS ESTIVALES

4^e festival d'accordéon

Le 3 juillet a eu lieu, à la salle Voltaire, la 4^e édition du festival international d'accordéon en Lorraine.

Comme pour les autres années, le public est venu nombreux pour applaudir les accordéonistes de 4 pays.

- **La France** bien sûr avec l'accordéon club Lorrain et ses 27 musiciens.
- **La Roumanie** représentée par Emy Dragoï avec du swing et du jazz manouche
- **L'Italie** avec des morceaux classiques et jazz par Giovanni BONARIVA
- **Et le duo Paris – Moscou** avec la française Domi EMORINE et le Russe Roman JBANOV (mari et femme à la ville) qui a enchanté le public en mélangeant le classique, le musette et le folklore russe.



Une belle soirée pleine d'ambiance qui a fait découvrir aux spectateurs toutes les facettes de l'accordéon.

Rendez vous est pris pour 2011 et son 5^e festival de l'accordéon qui a trouvé son public et ses fans.



Ail, Ail,...Ail!..

Comme s'il en pleuvait!... sous toutes ses formes, pour tous les goûts, qu'il soit rose, violet, fumé, de Garonne ou du Gers, l'ail était de la fête ce dimanche 22 août à Guénange.

Et une fois de plus, ce fut la foule des grands jours...

On ne vantera plus ses vertus thérapeutiques, ni son incontestable saveur relevant bon nombre de nos recettes gastronomiques, soupes et salades.

Car de soupe, il en a aussi été question, pas de soupe à la grimace; mais de délicieux breuvage concocté par une vingtaine de bénévoles qui ont épluché plus de 100 kg d'ail, doucement mijoté et enfin nous a régalié.

Mais il semblerait que les Guénangeois et les centaines de visiteurs venus des alentours ont tout autant apprécié les « spécialités régionales », et productions du terroir, également présentes sur le lieu des festivités. Quant à l'animation, il y en avait aussi pour tous les goûts: de la musique avec « les bavarois » et la fanfare des « gaulois » de Binche, sans oublier « les cors flingueurs » Etienne et Alexandre jouant du « cor des Alpes » sur des airs aussi bien traditionnels qu'inattendus.

Belle réussite que cette fête de l'Ail 2010, et un grand merci au comité des fêtes et à la quarantaine de bénévoles pour ces moments festifs, aux airs de fête populaire comme on les aime!



Fête de la musique



CONCOURS FLEURIR GUENANGE

« Des FLEURS parmi les FLEURS »



« Mignonne, allons voir si la rose
Qui ce matin avait éclose
Sa robe de pourpre au soleil
N'a point perdu cette vesprée
Et son teint au vôtre pareil.... »

Ronsard

*Les mille facettes de la Beauté... Ou la beauté florale, ici récompensée et encensée.
Des conditions climatiques, pas vraiment favorables. Une crise économique et bien d'autres
souds à gérer... Mais pour les amoureux des fleurs du jardin, cette même volonté d'offrir à
l'œil du passant, l'explosion colorée de mille et une espèces plantées, la fierté du travail bien
fait. FELICITATIONS : aux plus méritants que la Ville a bien évidemment récompensés pour
avoir ainsi contribué au fleurissement et à l'embellissement de nos rues et quartiers, et au
« mieux être » dans notre Cité.*



1^{er} PRIX

Madame BAGNASCO
36 rue Jean Jaurès
Monsieur et Madame HAAS
Rue des jardins
Madame LENFANT
14 rue du Bois
Monsieur et Madame LERECOUVREUX
24 rue des Cordes
Monsieur MAGDELENAT
13 bld de la Boucle
Monsieur TROESTER
23 rue du Merle Noir
Monsieur et Madame MATHIS
10 route de Metz
Monsieur et Madame KURTZ
42 Boulevard sous les vignes
Madame LESNIEWSKI
4 rue Georges de la Tour
Monsieur et Madame LESCANNE
18 rue du pré au lièvre
Monsieur MANGIN
169 Boulevard sous les vignes
Monsieur et Madame LECLERE
1 rue des Chardonnerets
Madame BANZET
10 bld du Pont

2^e PRIX

Monsieur et Madame MALGRAS
6 rue Robert Schumann
Monsieur HALLE Georges
3 rue des Cordes
Monsieur et Madame POTIER
4D rue d'Uckange
Madame MORGNY
6 rue Totila
Monsieur WABONT
10 rue Totila
Monsieur et Madame OSSWALD
6 rue de la commune de Paris
Monsieur et Madame MATER KADOUCHE
Rue Emile Zola
Madame MISSENARD
12 rue du Merle Noir
Monsieur FLORENCY Madame LEGER
31 rue des Mésanges
Monsieur et Madame TANGRE Roger
23 rue des Mésanges
Monsieur et Madame STOSSE
5 rue de la Moselle
Madame PARISON
9 bld division Leclerc

3^e PRIX

Monsieur BELINGAR
13 rue Sainte Scholastique
Monsieur et Madame DECOTTE
17 bld sous les vignes
Monsieur et Madame AIME
19 rue du Merle Noir
Monsieur et Madame BOULANGER
4 rue de la pluie
Monsieur et Madame SIGNINI BRITTNER
1 rue des Noisetiers
Monsieur et Madame ROBERT
26 rue d'Uckange
Monsieur et Madame CHAUDY
19 rue Pierre Maitre
Madame DUPLANT
rue de la Faux
Monsieur et madame MANGENOT
165, bld sous les Vignes
Monsieur et Madame SCHMITT
8B rue du Bois
Madame NOSEDA
6 rue des Ronces
Monsieur et Madame WALCZAK
10 rue Adrien Printz
Madame BUSO
10 rue des Chardonnerets
Monsieur et Madame NOVAK
9 bld division Leclerc



Au regard de ce document d'information sur les risques majeurs élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant notre territoire et la population de Guénange, nous traiterons dans les lignes, qui suivent, d'un autre risque et toujours au chapitre des « Risques Naturels » : La Vigilance Météorologique.

Orages, fortes précipitations, vent violent, neige et verglas, canicule sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester en Région Lorraine, pouvant ainsi entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

👉 Le D.I.C.R.I.M. est disponible et consultable en mairie

Que devez vous faire ?

En cas de fortes précipitations



Limiter vos déplacements
Ne pas vous engager sur une voie inondée
Respecter les déviations mises en place
Risque d'inondation

En cas d'orage



Eviter l'utilisation du téléphone et appareils électriques
Ne pas s'abriter sous les arbres
Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
Limiter vos déplacements

En cas de vents violents



Risque de chutes de branches et d'objets
Ranger et fixer les objets susceptibles d'être emportés
Limiter vos déplacements

En cas de neige et verglas



Privilégier les transports en commun ou munissez-vous d'équipements spéciaux en cas de déplacements absolument nécessaires
Protéger vos canalisations d'eau contre le gel
Rester à l'écoute des stations de radios locales

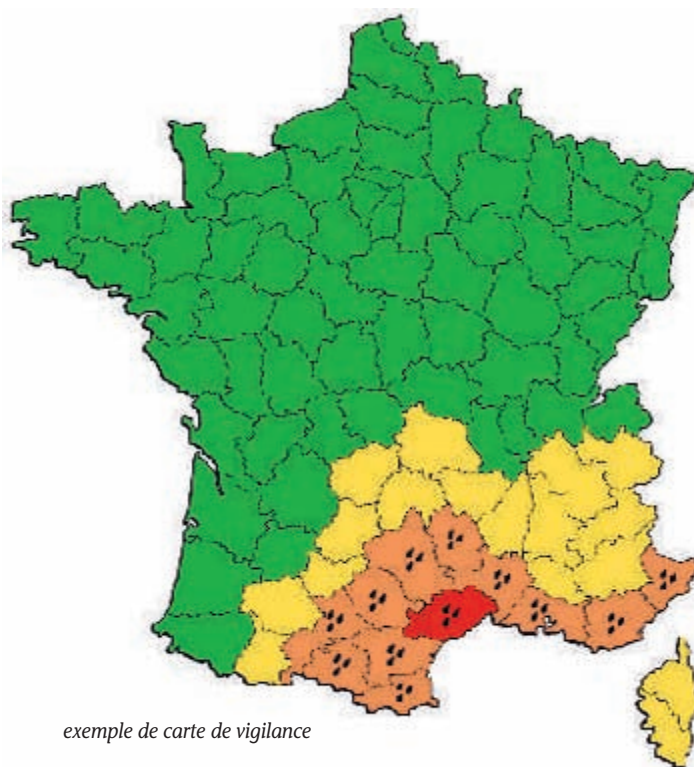
L'alerte météo ! et 4 niveaux d'alerte...

NIVEAU 1 Pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 soyez attentifs : phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux.

NIVEAU 3 soyez très vigilants : prévision de phénomènes dangereux, se conformer aux consignes.

NIVEAU 4 une vigilance absolue s'impose : phénomène d'intensité exceptionnelle. Se tenir au courant de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes des pouvoirs publics.



exemple de carte de vigilance

ETAT-CIVIL 2010

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Edmond RINIÉ le 05 juin
- Charles MATHIS le 14 juin
- Marie HENRY veuve ZINT le 18 juin
- René LABBÉ le 26 juin
- Marthe HEINZ veuve HUSS le 29 juin
- Bernadette LOISON épouse BERNARD le 04 juillet
- Elisabeth LORSCH veuve SCHALL le 01 juillet
- Bernard KONNE le 07 juillet
- Jeanne MERTZ veuve SCHARFF le 18 juillet
- Primo SAVARIS le 16 juillet
- Arsiero CAMPANI le 26 juillet
- André ECKEL le 11 août
- Djamal DIAFAT le 12 août
- Gisèle DURAND le 24 août
- Clodette CHARLES veuve EVRARD le 27 août
- Robert BASSE le 01 septembre
- Béatrice GEISEN le 11 septembre
- Antoine WALLRICH le 17 septembre 2010
- Marie PHILIPP veuve STAHL le 28 septembre

ILS SE SONT DIT OUI

- Mathieu MENCARELLI et Hélène CAUWET le 05 juin
- Sébastien MORISSEAU et Sandrine SAGGIOTTO le 19 juin
- Bernard GEORGES et Nicole NEPPEL le 19 juin
- Richard RUGGERO et Claudine JUNG le 26 juin
- Gérard DYDKIEWICZ et Marie VERGNAUD le 03 juillet
- Julian GORI et Christelle CHANUT le 10 juillet
- Jérémy GERBER et magalie BLATTMANN le 07 août
- Benoît CORONA et Alexandra SUMSKOS le 14 août
- Jean MARLIN et Marjorie COSTELLA le 14 août
- Romain BENSI et Anabel MOLINA le 28 août
- Franck DIEDRICH et Alexandra RAZE le 04 septembre
- Charles-Antoine DUBOIS et Nathalie LA VAULLÉE le 12 septembre

ILS ONT VU LE JOUR

- Mathé HOHL le 24 décembre 2009
- Shane JAILLON le 07 mars
- Thelma DE BIASE le 18 juin
- Amel BEN AHMED le 25 juin
- Ninon KSZAK le 27 juin
- Léo LE SCORNET le 28 juin
- Timothé SOUDAY le 29 juin
- Tessa BORDONI le 05 juillet
- Austen DECHAMBRE le 12 juillet
- Fabio CARAMANNO le 29 juillet
- Alessio BALDASSO le 20 juillet
- Maëlle KANDEL le 16 juillet
- Clara MARTIG le 28 juillet
- Léni GOLLARD le 31 juillet
- Inès AISSAOUI le 02 août
- Noa MOLINARI le 02 août
- Maël KLAU le 07 août
- Axel BODO le 11 août
- Maxime CARNEIRO le 12 août
- Chafiq ALI le 06 août
- Cristopheur DEMARQUE le 12 août
- Khalys SOHBI le 28 août
- Séléna KRIZOUA le 03 septembre
- Laurégann DROUET le 07 septembre
- Luka POINSIGNON le 21 septembre
- Elina ZIEGLER le 22 septembre
- Lya SCHWANDER le 22 septembre
- Djorine FLORENTIN le 27 septembre



LA PAROLE À L'OPPOSITION

La loi « Démocratie de proximité » donne la possibilité aux élus de l'opposition de s'exprimer dans les bulletins municipaux. Voici les textes intégraux qui nous ont été remis.

MERCI JEANNOT



A la dernière séance du Conseil Municipal (celle de Septembre) Jean LECLERC vient de présenter sa démission. Pour raison personnelle; il quitte le Conseil où il représentait l'opposition depuis plus d'un mandat. Avec tact, avec la

recherche du bien pour les Guénangeois, avec justesse mais également avec fermeté, il savait exprimer son point de vue.

Merci également à Colette son épouse qui le secondait en permanence. Tous les deux restent à nos côtés et longtemps encore nous pourrions bénéficier de leurs bons conseils.



Bienvenue c'est Bernard LECRIVAIN, ingénieur retraité de la Sidérurgie qui va le remplacer à partir de la séance d'octobre. Guénangeois de longue date, membre actif de plusieurs associations guénangeoises, mosellanes et lorraines, culturelles et professionnelles.

Il continuera dans la lignée de Jean à représenter les Guénangeoises et Guénangeois de tous bords.

C'est avec satisfaction que nous notons la réouverture de la salle Pablo Neruda.

Souvenons nous que voilà plus de deux ans des vandales y avait mis le feu. Préservons les biens privés et publics, respectons la loi pour le bien de tous. N'entrons pas dans une spirale incontrôlable par un laxisme excessif comme cela se passe chez des voisins qui ne savent plus quoi faire sinon se réfugier sous l'autorité de l'Etat pourtant si souvent contestée.

C'est ensemble que nous formons une équipe au sein de ce conseil municipal. Nous les élus que vous avez choisi pour vous représenter et gérer votre ville et vous Guénangeois et Guénangeoises qui nous on fait confiance. Chacun le sait bien, un match ce gagne lorsque tous les coéquipiers s'y emploient du plus petit au plus grand.

Dorian TACCONI, Brigitte, Rose Marie et Bernard ainsi que tous les Guénangeois qui nous accompagnent vous remercient encore une fois pour votre soutien. Encore un grand Merci à Jeannot et bienvenue à Bernard.



MOUVEMENT CITOYEN GUÉNANGEAIS

Déjà deux ans, dans l'opposition, nous sommes présents à chaque conseil municipal afin de porter nos voix, ainsi que celles des guénangeoises et guénangeois qui nous soutiennent.

Deux années à nous élever contre ce que nous considérons comme inadmissible, dans notre commune, pourtant à **majorité socialiste**, et où **plus rien n'est fait pour le social**.

Un malheureux exemple viendra ternir l'avenir social des guénangeois. A la rentrée le centre Social Louise Michel, est obligé de cesser son activité, faute de subventions. Le licenciement du personnel en place est inévitable. Le maire, lors de son conseil municipal du mois de mai, nous a confirmé qu'il n'y aurait pas de subvention permettant à cette structure de fonctionner jusqu'à sa municipalisation.

Prévue initialement pour le 1^{er} janvier 2011, celle-ci n'est pas confirmée. L'embauche d'un directeur n'ayant pas été concrétisée à ce jour, les projets pouvant déboucher sur les subventions des différents organismes sont fortement compromis. Il est évident que si l'on ne fait pas les demandes de subventions en temps et en heure, la ville ne pourra en bénéficier. De nombreuses **activités gratuites**, telles que l'accueil citoyen (aide à la recherche d'emploi, accès Internet, aide aux CV, accueil parents-enfants, pourront elles être maintenues ???

Mais déjà la rumeur court dans la ville, il y aurait reprise plus tôt, toutes les salariées ne feraient pas partie des heureuses dont le sort serait préservé (amitié ou copinage oblige), à moins cela ne soit encore autre chose? Mais s'agit il seulement d'une rumeur, l'avenir nous le dira.

Dans le dernier bulletin municipal de juin 2010, **Monsieur Jean Pierre LAVAULLEE, Conseiller général et Maire** écrit

« Dans ces moments difficiles, notre engagement et celui des associations contribuent à soutenir ceux qui en ont le plus besoin. »

Nous y voyons, nous, une contradiction flagrante, entre ses paroles et ses actes!

Maire et de plus conseiller général, En s'élevant aurait-il perdu le sens du social???

Guénangeoises, guénangeois? vous, qu'en pensez vous???

En s'élevant aurait-il perdu AUSSI le sens de l'économie???

La Saga Centre équestre continue, car le coût va encore s'élever

Y aurait-il eu tromperie afin de minimiser le coût pharaonique?

Tout cela pour revenir aux recommandations initiales préconisées par les organismes agréés!!!, et il nous faudra encore déboursier!!!!...

Oui c'est beau de vouloir démocratiser le sport équestre à Guénange (cela se fait à moindre coût à Yutz)

oui, c'est le choix du Roi (Oh pardon) le choix de Pharaon), alors que l'on ne donne pas le nécessaire a une structure guénangeoise le Centre Social Louise Michel, pour continuer ses activités jusqu'à la reprise, car à Guénange, on veut bien reprendre les locaux mais pas le personnel!!!

Notre Gendarmerie sera bientôt prête à recevoir nos gendarmes, et **notre municipalité va enfin pouvoir encaisser les loyers**. Avec plus d'un an de retard seulement!!!! **Plus d'une année de perdue!!!!**... Pour terminer cet édito, sur une note optimiste, nous avons enfin réouvert notre salle Pablo Neruda.

Osez nous contacter, **Osez** nous faire part de vos suggestions. Nous Gérard CAILLET, Jocelyne MULLER et Edmond BURGRAEVE, sommes et restons à votre écoute.

Rejoignez nous sur notre blog : <http://m.c.g.over-blog.com>

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

NOVEMBRE

21 novembre Marche populaire organisée par les sapeurs pompiers, salle Pablo Néruda

DÉCEMBRE

3 et 4 déc. Téléthon

11 décembre Saint Nicolas organisé par le CLAS
Repas des anciens organisé par le CCAS

12 décembre Exposition artisanale organisée par le comité des fêtes, salle Pablo Néruda

31 décembre Saint Sylvestre organisé par le Handball club, salle Pablo Néruda

JANVIER

2 janvier Loto organisé par UNC

23 janvier Concert de nouvel an organisé par les Arpèges, salle Voltaire

29 janvier Pièce de théâtre « Papa ou pas » présentée par l'Ileenjoie, organisée par la commission culturelle, salle Voltaire

30 janvier Loto organisé par APAL

Le coin des Souvenirs...

Afin de continuer à alimenter cette rubrique, si vous disposez de cartes postales anciennes ou de vieilles photos de Guénange, n'hésitez pas à les transmettre en Mairie à la commission Information-Communication qui réalisera une copie et vous rendra l'original.



Le corps des Sapeurs Pompiers de Guénange. Année 1960.

*Boulevard Division Leclerc.
Année 1960.*



Une Comédie de Virginie Van Acker

PAPA ! OU PAS...

**SAMEDI 29
JANVIER 2011
Salle Voltaire
20h30**



<http://ileenjoie.fr>

Théâtre de l'Île en Joie